

Belfort, le 02/10/2023

**Direction Départementales  
des Territoires**

Monsieur le président,

Votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement relatif à l'opération suivante :

**reconstruction d'un ouvrage sous la RD15 à Lachapelle -sous- Rougemont.**

a été enregistré au guichet unique numérique de la Police de l'Eau sous le code AIOT n° 0100028466 à la date du 11/08/2023.

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration, compte tenu des réponses satisfaisantes apportées le 18/08/2023 à la demande de compléments du 17/08/2023, vous êtes autorisé à effectuer les travaux dès réception de ce courrier.

Toutefois , vous devrez vous conformer aux prescriptions ci dessous :

- vous informerez le service Eau environnement et forêt de la DDT90 de la date de début des travaux et de la pêche de sauvegarde.
- vous prendrez des dispositions particulières pour les eaux de pompage en cas de mises en suspensions de matières. Dans ce cas le chantier sera immédiatement arrêté le temps que les matières en suspension disparaissent.

Le service de police de l'eau situé à :

Direction Départemental des Territoires  
Service Eau, Environnement et Forêt  
Cellule Eau  
8, Place de la Révolution Française  
BP 605  
90020 BELFORT Cedex

**Monsieur Florian BOUQUET**  
**Président du Département du Territoire de**  
**Belfort**  
**39 Faubourg de Montbéliard**  
**90000 BELFORT**

1/2



en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par subdélégation  
La cheffe de la cellule "Eau"

Evelyne DECKER

